



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Tarifs réglementés de l'électricité : quelle augmentation au 1er août ?

Publié le 02 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du 1<sup>er</sup> août 2021, les tarifs réglementés de vente d'électricité d'EDF et des Entreprises locales de distribution (ELD) augmentent en moyenne de 0,5 %. C'est ce qu'indique en effet le site du médiateur national de l'énergie.

 Ajouter à mon calendrier (<https://www.service-public.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A15075>)

Cette hausse appliquée par EDF concerne environ 23 millions de foyers. Elle se base sur une décision du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Économie et des Finances publiée au *Journal officiel* du 31 juillet 2021.

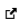
Elle fait suite à l'augmentation de 1,6 % des tarifs réglementés de l'électricité pour les particuliers au 1<sup>er</sup> février 2021.

 **A savoir :** Les tarifs réglementés sont fixés en fonction des coûts de l'énergie, du coût d'acheminement et du coût de commercialisation.

### Textes de loi et références

- Décision du 29 juillet 2021 relative aux tarifs réglementés de vente de l'électricité applicables aux consommateurs résidentiels en France métropolitaine continentale  (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decision/2021/7/29/TRER2121878S/jo/texte>)

### Pour en savoir plus

- Évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel au 1er août 2021  (<https://www.energie-info.fr/evolution-des-tarifs-reglementes-de-vente-deelectricite-et-de-gaz-naturel-au-1er-aout-2021/>)  
*Médiateur national de l'énergie*

### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0